



Chaque année, les candidats Dys doivent se battre pour obtenir des aménagements aux examens !!!

La **Fédération Française des Dys** (FFDys) dénonce l'absence de volonté des rectorats à reconnaître les besoins des personnes Dys.

La FFDys rappelle que les personnes « Dys » représentent entre 6 à 8% des candidats et dénonce des pratiques disparates d'un rectorat à un autre, privant les élèves porteurs de troubles Dys du droit constitutionnel d'équité sur le territoire français.

Sans surprise, le décret et la circulaire de décembre 2020 ^[1] concernant les demandes d'aménagements aux examens n'a pas permis la simplification annoncée. De plus la réforme du bac avec des épreuves tout le long de l'année, aggrave la situation car les candidats reçoivent tardivement les notifications et ne peuvent pas bénéficier des aménagements aux examens dans les temps.

Depuis plus de huit ans, la FFDys dénonce la lourdeur et la lenteur administrative pour faire une demande d'aménagements aux examens ainsi que la manière d'évaluer les besoins des élèves et étudiants porteurs de troubles Dys.

On peut ainsi s'étonner du nombre important de jeunes qui se voient refuser des aménagements aux examens alors qu'ils ont bénéficié d'adaptations sur le temps scolaire tout au long de l'année.

Par exemple, dans l'académie de Paris, les demandes des candidats « Dys » sont souvent refusées, même pour un simple temps supplémentaire pour le brevet.

Pire, des élèves scolarisés dans le département de l'Ain, n'ont pas droit à un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), par manque de médecin de l'éducation nationale et ont des grandes difficultés à avoir des aménagements aux examens.

La FFDys demande chaque année que lui soit communiqué le nombre de PAP et PPS rédigés pour élèves Dys mais en vain. Le secret est bien gardé !!!

Cette situation est particulièrement injuste et touche les académies du Nord, Ain, Paris... qui refusent des aménagements comme l'aide humaine (présence d'un lecteur avec ou sans reformulation ou un scripteur ou les trois) à des élèves qui sont dans des situations reconnues et soutenues par leurs équipes pédagogiques et éducatives ainsi que les professionnels de santé qui les accompagnent.

Les rectorats semblent même s'acharner sur des candidats Dys qui ont de nouveau des refus de tiers temps pour le bac et qui avait déjà dû faire un recours pour l'obtenir au DNB !

../...

1. Aménagements aux examens – 4 déc. 2020 – Publication du décret et de la circulaire : ffdys.com/actualites/amenagements-aux-examens-4-dec-2020-publication-du-decret-et-de-la-circulaire.htm



6 avril 2023

Cette situation déclenche de réelles souffrances pour les élèves et leur famille et amène du stress aux futurs candidats. Elle ne correspond pas à l'esprit de loi de 2005, à celle de 2013 sur la refondation de l'école qui prônent la non-discrimination et l'égalité des chances dans une école inclusive. De plus, elle va à l'encontre de la CIDPH, Convention internationale relative au droit des personnes handicapées, ratifiée par la France en Février 2010 et qui prime sur la loi française.

La Fédération Française des Dys constate que le problème n'est toujours pas résolu et ce malgré les différentes interventions régulières de la Défenseure des Droits et de la médiatrice de l'Éducation Nationale auprès des centres d'examens et rectorats.

La FFDys accompagne les familles dans leurs démarches, pour des recours auprès de l'autorité académique et les tribunaux.

À propos de la FFDys - La FFDYS réunit 5 groupes d'associations nationales et leurs 150 antennes auxquelles il faut ajouter les associations régionales ou départementales. Elles sont dédiées aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages, en particulier la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, la dyscalculie et les troubles des fonctions exécutives. La FFDYS siège au CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) et la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité Autonomie). La Fédération est membre de l'European Dyslexia Association (40 organisations dans 24 pays en Europe).

Grace à l'action de bénévoles, la FFDYS agit depuis plus de 20 ans pour faire connaître et reconnaître les troubles Dys, avec pour objectif d'améliorer la prise en charge et l'insertion scolaire et professionnelle des enfants et adultes. Elle s'appuie sur son comité scientifique composé de chercheurs, de praticiens et d'experts de l'Éducation et de la Santé. La Fédération est l'interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics qui a permis d'importantes avancées pour la reconnaissance et la prise en charge des troubles Dys.

